

Communiqué du 3 avril 2020

Accord sur le chômage partiel et la reprise d'activité à Renault sas :

Une solidarité à sens unique

La direction de Renault vient de conclure un « *accord de solidarité et d'avenir* », une solidarité qui consiste à faire payer par les salariés et par l'Etat le chômage partiel. Cet accord entérine aussi le report de certaines mesures salariales, la déréglementation du temps de travail et de la prise des congés, ainsi que la poursuite de certaines activités sur site pourtant non vitales dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Renault promet un paiement à 100% du chômage partiel grâce à un « *fonds de solidarité* » venant compléter les 84% de rémunération nette payées par l'Etat. Ce fonds sera alimenté en prenant une partie des congés des salariés. Le chômage partiel sera donc payé uniquement par les salariés et par l'Etat, c'est à dire en grande partie par les impôts directs et indirects... des salariés.

La direction prévoit que les salariés pourront se former y compris pendant leurs heures chômées. Sachant qu'en cas de formation pendant le chômage partiel, l'état paye 100% de la rémunération nette antérieure, on peut se demander pourquoi les salariés qui se forment pendant leur chômage partiel devraient en plus donner une partie de leurs congés pour être payés à 100%.

Pour la majorité des 16 000 salariés des sites d'Ingénierie/Tertiaire mis en chômage partiel 50% de leur temps, chaque jour est désormais moitié travaillé, moitié chômé. Ce choix de demi-journées chômées multiplie inutilement les déplacements des salariés qui travaillent sur site. Et il est certain qu'une grande partie des télétravailleurs ne va pas arrêter de travailler à midi. Ce sera autant d'heures de travail gratuit pour la direction et dissimulées à la Sécurité Sociale.

Les activités sur site non essentielles à la population doivent être suspendues

Renault a attendu le 17 mars pour suspendre la plupart de ses activités. Il aura fallu des injonctions gouvernementales et la grogne montante parmi les salariés pour que la production s'arrête.

La pandémie n'a même pas encore atteint son pic que la direction prépare la reprise du travail sur site avec la possibilité de travailler 6 jours sur 7 dès maintenant et le report des congés d'été, même hors des périodes légales. Ce ne sont pas aux salariés de payer une crise dont ils ne sont pas responsables.

Concernant les centaines de salariés Renault et prestataires que la direction envoie travailler sur les sites d'Ingénierie/Tertiaire d'Ile-De-France, la direction s'engage à mettre en place des « *mesures de santé et de sécurité renforcées* ». C'est loin d'être le cas. Pour SUD, les meilleures mesures de sécurité consistent à rester chez soi. Toute reprise d'activité doit être subordonnée à la fin de la pandémie.

Cet accord entérine également le report de 6 mois d'une partie des augmentations et des primes des Ouvriers, Techniciens et Cadres. Mais Renault n'annonce aucun geste supplémentaire concernant les rémunérations de ses dirigeants, comme celle de 6 millions d'euros promise au remplaçant de Carlos Ghosn, Luca De Meo. De même le conseil d'administration de Renault n'a toujours pas renoncé à verser aux actionnaires les 312 millions d'euros de dividendes prévus cette année. Pour SUD, les dirigeants de Renault et les actionnaires ne peuvent s'exonérer de toute solidarité.

Préparons un autre avenir

Cet « *accord de solidarité et d'avenir* » est censé répondre à la crise actuelle. Or celle-ci n'est pas due uniquement au Covid-19. Le coronavirus n'a fait qu'accélérer et amplifier une crise économique, et particulièrement du secteur automobile, qui menaçait déjà. Cette crise est celle d'un système économique inégalitaire à bout de souffle. Cet accord vise à le perpétuer, au profit de gros actionnaires et de leurs mandataires grassement payés. Il est urgent au contraire que les salariés fassent fonctionner des grandes entreprises comme Renault dans l'intérêt de la population et de la planète.